

Conditions d'utilisation des Services réseau (Conditions applicables à l'Hôte de site)

Les présentes Conditions d'utilisation des Services réseau d'Elocity (l'« Entente ») constituent un contrat exécutoire entre vous (l'« Hôte de site ») et Elocity Technologies Inc. (« Elocity »), une société ontarienne inscrite à titre de société extraprovinciale en Colombie-Britannique. En cliquant sur « J'accepte », en signant un Formulaire de commande renvoyant aux présentes conditions ou en utilisant les Services réseau (y compris en ouvrant une session dans l'application Web d'Elocity), vous acceptez la présente Entente. Si vous l'acceptez au nom d'une entité, vous déclarez avoir le pouvoir de la lier. La présente Entente, avec tout Formulaire de commande, constitue l'entente complète et exclusive relative aux Services réseau et prévaut sur tout bon d'achat ou autre document, sauf une entente écrite signée par les deux parties.

1. Définitions

« Hôte de site » — le propriétaire, le gestionnaire, le syndicat de copropriété ou la strata, la municipalité, le service public ou toute autre entité ayant le contrôle légal d'une propriété où des EVSE sont installés et le pouvoir de conclure la présente Entente. « Services réseau » — la plateforme infonuagique d'Elocity, le logiciel de gestion des bornes, les applications mobiles, les tableaux de bord, les outils de facturation, la surveillance, l'analytique, les API et les services connectés connexes. « EVSE » — toute borne de recharge de véhicules électriques ou tout équipement associé situé sur la propriété de l'Hôte de site et raccordé aux Services réseau. « Utilisateur autorisé » — toute personne que l'Hôte de site autorise à utiliser les Services réseau, ainsi que le personnel, les sous-traitants, les Revendeurs et les partenaires d'Elocity ayant besoin d'un accès aux fins de la prestation des services, sauf restriction écrite de l'Hôte de site. « Utilisateur final » — toute personne qui utilise les EVSE ou l'application mobile d'Elocity. « Formulaire de commande » — un document signé par l'Hôte de site et Elocity décrivant les services souscrits, les frais et la durée. Si aucun Formulaire de commande n'est signé mais que l'Hôte de site utilise les Services réseau, un Formulaire de commande est réputé signé à la date du début de l'utilisation, selon les conditions et la tarification standard alors en vigueur d'Elocity communiquées à l'Hôte de site, avec une durée d'abonnement minimale de cinq (5) ans. « Crédits et récompenses » — attributs environnementaux, compensations, crédits d'énergie renouvelable ou de combustible propre, ou avantages similaires générés par l'activité de recharge de véhicules électriques. « Revendeur » — un partenaire autorisé qui fournit les Services réseau à l'Hôte de site en vertu d'une entente distincte. « Données de l'Hôte de site » — les données et paramètres fournis par l'Hôte de site ou générés à partir de l'exploitation des EVSE, à l'exclusion des données des Utilisateurs finaux. « Renseignements confidentiels » — renseignements commerciaux, techniques, financiers ou opérationnels non publics communiqués par une partie à l'autre, qui sont désignés confidentiels ou qu'une personne raisonnable traiterait comme confidentiels.

2. Services réseau; responsabilités de l'Hôte de site

- 2.1** Prestation. Pendant la Durée, Elocity fournira les Services réseau à l'Hôte de site et à ses Utilisateurs autorisés. L'Hôte de site doit avoir une entente directe avec Elocity ou une entente écrite avec un Revendeur autorisé. Les Services réseau excluent la fourniture de matériel, la

garantie du matériel, l'installation, les travaux électriques, les services sur place et les produits de tiers, sauf indication écrite expresse. Elocity peut mettre à jour ou modifier les Services réseau et appliquer automatiquement les mises à jour (y compris le micrologiciel et les algorithmes de gestion de la charge), en déployant des efforts raisonnables pour réduire au minimum les perturbations.

- 2.2** Facturation des Utilisateurs finaux. Les Utilisateurs finaux doivent accepter les Conditions applicables aux Utilisateurs finaux d'Elocity avant d'utiliser les EVSE. Si l'Hôte de site souhaite que les Utilisateurs finaux soient facturés pour la recharge, il doit en donner l'instruction écrite à Elocity; autrement, Elocity facture directement l'Hôte de site. Lorsque la facturation des Utilisateurs finaux est activée, Elocity facture selon la tarification approuvée par l'Hôte de site, perçoit les montants et les remet à l'Hôte de site, déduction faite des frais applicables. L'Hôte de site accorde à Elocity le droit exclusif de facturer les Utilisateurs finaux pour l'utilisation des EVSE au moyen des Services réseau et ne facturera pas les Utilisateurs finaux de façon indépendante sans l'approbation écrite d'Elocity. Si un tiers perçoit des revenus de recharge, Elocity est payée en premier sur les montants perçus, et l'Hôte de site demeure responsable de tous les montants dus, indépendamment de tout défaut de paiement d'un Utilisateur final ou d'un tiers.
- 2.3** Obligations de l'Hôte de site. L'Hôte de site doit, à ses frais : a) fournir et entretenir les EVSE, l'infrastructure électrique et la connectivité réseau requises pour les Services réseau, en assurant la compatibilité avec les exigences techniques d'Elocity; b) accepter les mises à jour automatiques du micrologiciel et du logiciel; c) utiliser les cartes SIM fournies par Elocity uniquement dans les EVSE approuvés; d) sécuriser ses EVSE, ses réseaux et ses comptes, demeurer responsable de toute activité réalisée au moyen de ses comptes et aviser Elocity immédiatement de toute utilisation non autorisée; e) ne pas modifier ni altérer les EVSE ou le micrologiciel — Elocity peut désactiver à distance tout EVSE présentant un risque pour la sécurité ou le réseau; f) se conformer à l'ensemble des lois, codes, permis et exigences des services publics applicables, et fournir rapidement les renseignements qu'Elocity demande raisonnablement à des fins juridiques ou réglementaires; et g) veiller à ce que ses Utilisateurs autorisés respectent la présente Entente.
- 2.4** Hôtes de site qui sont des copropriétés ou des stratas. Lorsque l'Hôte de site est un syndicat de copropriété, une strata corporation ou un organisme similaire, il déclare et garantit que son conseil d'administration ou son conseil possède le pouvoir de conclure la présente Entente et que tous les avis, votes et approbations exigés par la législation applicable (y compris la Condominium Act, 1998 (Ontario) et la Strata Property Act (Colombie-Britannique)) ont été obtenus, et il fournira une preuve documentaire sur demande. Elocity n'est pas partie aux différends de gouvernance entre l'Hôte de site et ses propriétaires, locataires ou son conseil, et n'y participera pas, y compris aux instances devant le Condominium Authority Tribunal ou le Civil Resolution Tribunal; Elocity collaborera aux demandes de documents raisonnables, aux frais de l'Hôte de site.
- 2.5** Restrictions d'utilisation. L'Hôte de site ne doit pas (et ne doit permettre à aucun tiers de) : revendre, accorder une sous-licence ou fournir un accès non autorisé aux Services réseau; les utiliser de façon illégale; perturber ou sonder leur sécurité; téléverser du contenu illégal ou nuisible; faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler, copier ou créer des œuvres dérivées à partir de tout logiciel ou autre composant des Services réseau, sauf dans la mesure où cette restriction ne peut être légalement exclue; retirer les avis de propriété; ou utiliser les Services réseau pour développer ou comparer un produit concurrent. Elocity peut enquêter sur toute utilisation abusive présumée et suspendre ou résilier l'accès en cas de violation.
- 2.6** Propriété intellectuelle. Entre les parties, Elocity et ses concédants détiennent en exclusivité tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Services réseau, y compris tous les logiciels,

micrologiciels, algorithmes, la documentation, les tableaux de bord, les API, les interfaces utilisateurs et les droits de propriété intellectuelle connexes, ainsi que toutes les modifications, améliorations et œuvres dérivées de ceux-ci. Aucun droit ni aucune licence n'est accordé à l'Hôte de site, sauf le droit limité d'utiliser les Services réseau expressément prévu dans la présente Entente, et aucun droit ni aucune licence n'est accordé par implication, préclusion ou autrement. L'Hôte de site ne doit pas, et ne doit permettre à aucun tiers de, contester la propriété ou les droits d'Elocity sur cette propriété intellectuelle, ni aider quiconque à les contester, ni l'enregistrer ou tenter de l'enregistrer. Si l'Hôte de site ou un Utilisateur autorisé fournit des suggestions, des commentaires ou des améliorations concernant les Services réseau, l'Hôte de site cède irrévocablement à Elocity tous les droits, titres et intérêts sur ces commentaires, qu'Elocity peut utiliser à toute fin sans restriction, mention ni rémunération.

3. Soutien; suspension; produits de tiers; matériel

- 3.1** Soutien. Elocity accusera réception des demandes de l'Hôte de site dans les vingt-quatre (24) heures ouvrables et déploiera des efforts commercialement raisonnables pour les résoudre rapidement. Les engagements de délai de réponse plus rapides (y compris les niveaux de service d'Elocity de 4 à 6 heures à distance et de 24 à 48 heures sur place) ne s'appliquent que si l'Hôte de site a souscrit un niveau de soutien payant ou signé un contrat-cadre de services ou d'entretien les précisant. Les Utilisateurs finaux ont accès aux canaux de soutien d'Elocity pour les problèmes liés aux Services réseau et à l'application. Les problèmes causés par le matériel, l'installation, les conditions électriques du site ou la connectivité sont exclus du soutien des Services réseau; les coûts externes engagés à la demande de l'Hôte de site sont remboursables.
- 3.2** Suspension. Elocity peut suspendre l'accès (en tout ou par EVSE) en cas : d'entretien planifié; de défaut de paiement de l'Hôte de site ou de son Revendeur; de violation de la présente Entente; d'urgence ou de problème de sécurité; de force majeure; ou d'exigence légale ou gouvernementale. Elocity déploiera des efforts raisonnables pour donner un avis et rétablir l'accès rapidement.
- 3.3** Produits de tiers. Les produits et services de tiers qui interagissent avec les Services réseau sont fournis par leurs fournisseurs selon leurs propres conditions. Elocity ne garantit pas leur disponibilité, leur performance, leur sécurité ni leur compatibilité, et n'est pas responsable des défaillances qu'ils causent, sauf dans la mesure où Elocity en est directement et substantiellement la cause.
- 3.4** Matériel. Toutes les garanties du matériel EVSE sont fournies exclusivement par le fabricant ou l'installateur selon des conditions distinctes. La présente Entente ne crée aucune garantie sur le matériel ou l'infrastructure, et Elocity n'assume aucune responsabilité à l'égard des obligations de garantie du matériel.

4. Vie privée et données

- 4.1** Renseignements personnels des Utilisateurs finaux. Elocity recueille et traite les renseignements personnels des Utilisateurs finaux comme il est décrit dans sa Politique de confidentialité et conformément à la LPRPDE, à la Loi 25 du Québec le cas échéant, et aux lois provinciales équivalentes. Les renseignements personnels des clients canadiens sont stockés et traités au Canada. Elocity peut communiquer des données limitées des Utilisateurs finaux à l'Hôte de site, lequel ne peut les utiliser que pour soutenir les Utilisateurs finaux, dépanner et vérifier les paiements — non à des fins de marketing sans le consentement éclairé de l'Utilisateur final et l'approbation écrite d'Elocity.

- 4.2** Obligations de protection des données de l'Hôte de site. L'Hôte de site doit : protéger les données des Utilisateurs finaux en sa possession au moyen de mesures physiques, techniques et administratives appropriées; limiter l'accès au personnel qui en a besoin et qui est tenu à la confidentialité; ne les communiquer que comme le permet la présente Entente, comme l'autorise Elocity, comme l'exige la loi (avec avis rapide à Elocity lorsque cela est licite) ou à l'Utilisateur final sur demande; et aviser rapidement Elocity de toute plainte relative à la vie privée, enquête réglementaire ou atteinte réelle ou présumée touchant les données des Utilisateurs finaux, en collaborant pleinement à l'enquête, à l'atténuation et aux notifications requises. Elocity peut demander une confirmation écrite de conformité; les vérifications sur place n'ont lieu que si la loi l'exige ou pour enquêter sur un incident présumé ou une violation importante, sur préavis raisonnable sauf en cas d'urgence.
- 4.3** Licence sur les Données de l'Hôte de site. L'Hôte de site conserve la propriété des Données de l'Hôte de site et accorde à Elocity, à ses sociétés affiliées, sous-traitants, sous-traitants ultérieurs et Revendeurs : a) une licence mondiale et non exclusive d'utilisation des Données de l'Hôte de site pour fournir, exploiter, améliorer et soutenir les Services réseau pendant la Durée; et b) une licence perpétuelle et irrévocable d'utilisation des Données de l'Hôte de site sous forme agrégée ou anonymisée à des fins d'analytique, d'étalonnage, de recherche sur le réseau et d'amélioration des produits. À la résiliation et sur demande écrite, Elocity supprimera ou retournera les Données de l'Hôte de site, sauf celles conservées à des fins de sauvegarde ou de conformité légale.

5. Crédits et récompenses

- 5.1** Elocity gère l'ensemble de l'inscription, de la déclaration et de la vérification requises pour réclamer les Crédits et récompenses. Sauf convention contraire constatée par un écrit signé, Elocity détient en exclusivité tous les Crédits et récompenses et le produit qui s'y rattache, et l'Hôte de site cède irrévocablement à Elocity le droit exclusif de les réclamer, de les inscrire, de les vérifier, de les monétiser, de les négocier et de les conserver, en renonçant à tout droit présent ou futur. La tarification d'Elocity suppose cette propriété. Tout partage des revenus convenu est énoncé dans le Formulaire de commande.

6. Confidentialité

- 6.1** Chaque partie ne doit utiliser les Renseignements confidentiels de l'autre que pour exécuter la présente Entente, les protéger avec au moins un soin raisonnable et ne les communiquer qu'au personnel, aux sociétés affiliées, aux sous-traitants et aux conseillers qui en ont besoin et qui sont tenus à la confidentialité. Elocity peut communiquer les Renseignements confidentiels de l'Hôte de site à un Revendeur concerné dans la mesure nécessaire à la prestation des Services réseau. Les communications imposées exigent un avis rapide lorsque cela est licite et se limitent à ce qui est légalement requis. Les obligations subsistent pendant la Durée et les cinq (5) ans suivants; les secrets commerciaux sont protégés tant qu'ils demeurent des secrets commerciaux. À la résiliation ou sur demande, chaque partie retourne ou détruit les Renseignements confidentiels de l'autre, sauf les copies légalement requises ou de sauvegarde, qui demeurent protégées.

7. Frais; paiement; durée; résiliation

- 7.1** Frais et paiement. Les frais sont énoncés dans le Formulaire de commande, ne sont pas remboursables sauf indication contraire et s'entendent hors taxes; chaque partie est responsable

de ses propres taxes, et l'Hôte de site paie toutes les taxes de vente, d'utilisation, sur la valeur ajoutée, la TPS/TVH et les taxes similaires découlant des Services réseau, sauf les taxes fondées sur le revenu net d'Elocity. L'Hôte de site autorise Elocity à porter les montants au mode de paiement au dossier et à déduire les montants impayés des frais d'utilisation des EVSE perçus pour le compte de l'Hôte de site. Les remises sont effectuées mensuellement ou selon ce qui est convenu; si aucune fréquence n'est convenue ou si les renseignements bancaires sont manquants, annuellement dans les trente (30) jours suivant la fin de l'année. Les montants en souffrance non contestés portent intérêt au taux de 1,5 % par mois (ou au taux maximal permis par la loi), majorés des frais de recouvrement raisonnables. Les différends de facturation doivent être soulevés par écrit dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la facture ou le rapport, après quoi les frais sont réputés acceptés; ce qui précède n'empêche pas la correction d'une erreur manifeste. Le défaut de paiement constitue une violation importante; Elocity peut suspendre ou résilier après un préavis écrit de quinze (15) jours sans possibilité de remédier et peut compenser les montants dus avec les paiements dus à l'Hôte de site.

- 7.2** Durée. La présente Entente débute à l'acceptation (la « Date d'entrée en vigueur ») et se poursuit : a) selon la durée prévue dans le Formulaire de commande signé; b) si les services sont obtenus par l'entremise d'un Revendeur, pour la durée de l'arrangement avec le Revendeur; ou c) si aucune durée fixe n'est convenue, pour une durée initiale de cinq (5) ans débutant à la Date d'entrée en vigueur. Après la durée initiale, l'Entente se renouvelle pour des durées successives de deux (2) ans, sauf si l'une des parties donne un préavis écrit de non-renouvellement d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours. Une durée convenue dans un Formulaire de commande signé s'applique à la place de la durée par défaut.
- 7.2A** Acceptation par installation. Si l'Hôte de site a permis l'installation de bornes raccordées aux Services réseau, la présente Entente est réputée s'appliquer à compter de la date d'installation, sans autre signature, à moins et jusqu'à ce qu'Elocity reçoive de l'Hôte de site un avis écrit exigeant le retrait des bornes; la présente Entente (y compris les obligations de paiement accumulées) continue de s'appliquer jusqu'à ce que les bornes soient déconnectées des Services réseau et retirées, et les frais accumulés jusqu'à cette date demeurent payables.
- 7.2B** Mise hors service; remise en service. Si l'Hôte de site (ou, le cas échéant, un Utilisateur final) ne souhaite plus utiliser un EVSE raccordé aux Services réseau et veut le mettre hors service (le retirer des Services réseau), l'Hôte de site doit donner à Elocity un préavis écrit d'au moins trente (30) jours. Les frais mensuels applicables des Services réseau pour cet EVSE demeurent payables en totalité pour tout mois au cours duquel l'EVSE est raccordé aux Services réseau pendant une partie quelconque du mois, sans calcul au prorata pour les mois partiels. La mise hors service prend effet à la fin de la période de préavis (ou à toute date ultérieure convenue par les parties). Si l'Hôte de site ou l'Utilisateur final souhaite ultérieurement reconnecter aux Services réseau un EVSE mis hors service, la remise en service est assujettie à des frais de remise en service convenus entre les parties (et, lorsque l'Utilisateur final est la partie requérante, convenus entre l'Utilisateur final et Elocity), en sus de tous frais applicables des Services réseau à compter de la date de reconnexion.
- 7.3** Résiliation par l'Hôte de site. L'Hôte de site peut résilier : a) à la fin de la durée alors en cours, moyennant un préavis de 90 jours; b) en cas de violation importante non corrigée par Elocity (délai de correction de 30 jours), avec remboursement au prorata des frais prépayés pour la période non utilisée. La poursuite de l'utilisation après un avis de résiliation maintient la présente Entente (et les frais) en vigueur jusqu'à la cessation complète de l'utilisation.
- 7.4** Résiliation par Elocity. Elocity peut résilier : en cas de violation importante non corrigée par l'Hôte de site (30 jours; 15 jours pour le paiement selon l'art. 7.1); immédiatement en cas d'insolvabilité de l'Hôte de site; immédiatement si l'arrangement avec le Revendeur de l'Hôte de site prend fin ou si l'Hôte de site y est en défaut (Elocity peut plutôt choisir de continuer à servir

directement l'Hôte de site); si une dépendance critique à l'égard d'un tiers prend fin ou nécessite une modification importante; ou comme l'exige la loi.

- 7.5** Effets; survie. À la résiliation, l'Hôte de site cesse toute utilisation, retourne ou détruit les Renseignements confidentiels et le matériel d'Elocity (y compris les cartes SIM) et paie tous les montants en souffrance; Elocity peut désactiver l'accès et aviser les Utilisateurs finaux. Remboursements : au prorata des frais prépayés uniquement lorsque l'Hôte de site a résilié pour cause de violation par Elocity. Les ententes distinctes (achat de matériel, entretien) subsistent selon leurs propres conditions. Les articles 4 à 6, 7.1, 7.2A, 7.2B, 7.5, 8 à 10 et 12 subsistent, de même que toute disposition qui, de par sa nature, subsiste.

8. Déclarations; exclusions de garantie

- 8.1** Déclarations de l'Hôte de site. L'Hôte de site déclare et garantit que : a) il possède tous les droits et consentements pour fournir les Données de l'Hôte de site et tout renseignement personnel à Elocity; b) il n'utilisera les données des Utilisateurs finaux que comme le permet l'article 4; c) lui-même et ses Utilisateurs autorisés se conformeront à l'ensemble des lois applicables (y compris en matière de sécurité électrique, de vie privée et de toute règle régissant la revente d'électricité ou de services de recharge); d) il n'est pas visé par des sanctions ou des restrictions à l'exportation; et e) lorsque l'art. 2.4 s'applique, les déclarations relatives à la gouvernance sont véridiques.
- 8.2** Exclusion de garantie. SAUF DISPOSITION EXPRESSE CONTRAIRE, LES SERVICES RÉSEAU SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET « SELON LA DISPONIBILITÉ ». DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, ELOCITY, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, REVENDEURS, CONCÉDANTS ET FOURNISSEURS DÉCLINENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, ET, SAUF POUR TOUT ENGAGEMENT DE NIVEAU DE SERVICE OU DE DISPONIBILITÉ PRÉVU DANS UN FORMULAIRE DE COMMANDE OU UNE ANNEXE DE NIVEAU DE SERVICE, NE GARANTISSENT PAS UN FONCTIONNEMENT ININTERROMPU OU SANS ERREUR. TOUTES LES GARANTIES DU MATÉRIEL EVSE SONT FOURNIES EXCLUSIVEMENT PAR LE FABRICANT OU L'INSTALLATEUR.

9. Indemnisation

- 9.1** Par l'Hôte de site. L'Hôte de site doit indemniser, défendre et tenir indemnes Elocity, ses sociétés affiliées, ses Revendeurs et leur personnel à l'égard des réclamations de tiers et des pertes en découlant (y compris les frais juridiques raisonnables) résultant de : les Données ou le contenu de l'Hôte de site (y compris toute allégation selon laquelle les Données ou le contenu de l'Hôte de site contrefont ou détournent un brevet, un droit d'auteur, une marque de commerce, un secret commercial ou un autre droit de propriété intellectuelle ou droit de propriété); la violation par l'Hôte de site de la présente Entente ou de la loi; les taxes dont l'Hôte de site est responsable; les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels causés par la négligence, l'inconduite délibérée ou les actes illégaux de l'Hôte de site ou de son personnel (y compris en lien avec l'installation, l'exploitation ou les conditions du site des EVSE), sauf dans la mesure où Elocity en est la cause; et l'utilisation non autorisée des Services réseau. Elocity donnera un avis rapide, permettra à l'Hôte de site de diriger la défense (aucun règlement ne liant Elocity sans son consentement) et collaborera aux frais de l'Hôte de site.

- 9.2** Par Elocity. Elocity doit défendre et indemniser l'Hôte de site à l'égard des réclamations de tiers selon lesquelles les Services réseau (à l'exclusion des Données de l'Hôte de site) contrefont des droits de propriété intellectuelle, en payant les montants finalement adjugés contre l'Hôte de site ou convenus en règlement par Elocity, ainsi que les frais et dépens juridiques raisonnables de l'Hôte de site engagés pour la défense, sauf lorsque la réclamation découle de modifications non faites par Elocity, de la combinaison avec des produits non fournis par Elocity, des spécifications de l'Hôte de site ou du défaut d'appliquer une mise à jour qui aurait évité la réclamation. Elocity doit aussi indemniser, défendre et tenir indemnes l'Hôte de site, ses sociétés affiliées et leur personnel à l'égard des réclamations de tiers et des pertes en découlant (y compris les frais juridiques raisonnables) pour blessures corporelles, décès ou dommages matériels causés par la négligence, l'inconduite délibérée ou les actes illégaux d'Elocity ou de son personnel, sauf dans la mesure où l'Hôte de site en est la cause. Si une réclamation est susceptible d'aboutir, Elocity peut obtenir des droits d'utilisation, modifier les services ou résilier avec remboursement des frais prépayés pour la période non utilisée. Le présent article 9.2 constitue le seul et unique recours de l'Hôte de site pour les réclamations en contrefaçon de propriété intellectuelle. Les montants payables par Elocity en vertu du présent article 9.2 sont assujettis à l'article 10, sauf qu'ils ne seront pas limités à un montant inférieur aux frais payés par l'Hôte de site au cours des douze (12) mois précédant la réclamation.

10. Limitation de responsabilité

- 10.1** AUCUNE PARTIE (NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, REVENDEURS OU CONCÉDANTS) N'EST RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU EXEMPLAIRES, NI DE LA PERTE DE PROFITS, DE REVENUS, DE CLIENTÈLE, DE DONNÉES OU D'ACHALANDAGE, QUEL QUE SOIT LE FONDEMENT DE LA RESPONSABILITÉ, MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE CETTE POSSIBILITÉ ET MÊME SI UN RECOURS MANQUE À SON OBJET ESSENTIEL.
- 10.2** Sauf pour les obligations d'indemnisation d'une partie et les obligations de paiement de l'Hôte de site, la responsabilité cumulative totale de chaque partie (et, dans le cas d'Elocity, de ses sociétés affiliées, fournisseurs et concédants) en vertu de la présente Entente ne dépassera pas les frais réellement payés à Elocity et conservés par elle pour les Services réseau au cours des douze (12) mois précédant l'événement donnant lieu à la réclamation. Les réclamations multiples n'augmentent pas cette limite. Le présent article s'applique malgré toute autre disposition.
- 10.3** Les fournisseurs de technologie tiers, les Revendeurs et les distributeurs d'Elocity sont des tiers bénéficiaires visés du présent article 10 et n'ont aucune responsabilité envers l'Hôte de site; le seul recours de l'Hôte de site pour les réclamations relatives aux Services réseau est contre Elocity.
- 10.4** Rien ne limite la responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle causés par la négligence, la fraude ou l'inconduite délibérée d'une partie, ni à l'égard des obligations d'indemnisation, de paiement, de confidentialité ou de protection des données de l'Hôte de site, ni à l'égard de toute responsabilité qui ne peut être légalement limitée. Les parties reconnaissent que la tarification reflète cette répartition du risque.

11. Gestion de la puissance

- 11.1** Les Services réseau peuvent comprendre la gestion dynamique de la charge, la réponse à la demande, l'écrêtage des pointes et la réponse aux signaux du réseau (la « Gestion de la

puissance »), qui répartissent la capacité électrique disponible entre les véhicules électriques connectés en temps réel et peuvent ajuster, limiter, retarder ou prioriser la recharge en fonction de la capacité, des contraintes, des signaux du réseau ou du service public, des préférences de l'Hôte de site ou des exigences de sécurité. Elocity ne garantit aucun débit de recharge minimal ni aucun résultat de recharge précis, peut effectuer des ajustements automatisés et à distance (y compris des mises à jour d'algorithmes) à des fins de sécurité, de conformité ou pour prévenir une surcharge, et n'est pas responsable de l'exactitude ou de la disponibilité des signaux de tiers.

- 11.2** L'Hôte de site doit veiller à ce que son infrastructure électrique réponde aux exigences applicables de capacité et de sécurité, fournir des renseignements exacts et à jour sur la capacité disponible et les contraintes, ne pas passer outre aux paramètres de Gestion de la puissance sans l'approbation écrite d'Elocity et aviser rapidement Elocity de tout changement de configuration électrique. Elocity n'est pas responsable d'une recharge retardée ou réduite ni des pertes connexes résultant de la Gestion de la puissance, sauf dans la mesure où elles sont causées uniquement par la négligence grave ou l'inconduite délibérée d'Elocity.

12. Dispositions générales

- 12.1** Modifications. Elocity peut mettre à jour la présente Entente; les modifications importantes prennent effet trente (30) jours après l'avis (conditions affichées, tableau de bord ou courriel) pour tous les Hôtes de site. Si l'Hôte de site n'est pas d'accord, il peut résilier en vertu de l'art. 7.3 avant la date d'entrée en vigueur, sans pénalité (y compris sans frais de résiliation anticipée ou de convenance), auquel cas Elocity remboursera les frais prépayés pour la période non utilisée; la poursuite de l'utilisation vaut acceptation.
- 12.2** Assurance. Chaque partie doit maintenir une assurance commercialement raisonnable et appropriée à ses obligations. Sur demande, l'Hôte de site doit fournir une preuve d'assurance responsabilité civile générale d'au moins 2 000 000 \$ CA par sinistre et d'assurance des biens couvrant ses EVSE et son site.
- 12.3** Relation; cession. Les parties sont des entrepreneurs indépendants. L'Hôte de site ne peut céder la présente Entente sans le consentement d'Elocity, sauf à un successeur dans le cadre d'une fusion ou d'une vente de la quasi-totalité des actifs qui assume toutes les obligations; Elocity peut céder dans le cadre d'une fusion, d'une acquisition, d'une réorganisation, d'un financement ou d'une vente sans consentement.
- 12.4** Force majeure. Aucune partie n'est responsable d'un manquement ou d'un retard (autre que le paiement) causé par des événements indépendants de sa volonté raisonnable, y compris les catastrophes naturelles, la guerre, le terrorisme, les grèves, les pandémies, les mesures gouvernementales, les défaillances des services publics ou du réseau, les cyberattaques et les défaillances de services de tiers, moyennant un avis rapide et une atténuation raisonnable.
- 12.5** Avis. Les avis doivent être donnés par écrit.

Avis à Elocity : Elocity Technologies Inc., à l'attention de : Office of the CEO — Legal, Unit 23A, 156 Duncan Mill Road, North York, Ontario M3B 3N2, Canada; courriel : legal@elocitytech.com.

La livraison par messagerie ou courrier certifié est réputée faite à la réception ou au refus; un avis par courriel ou tableau de bord prend effet si la réception est confirmée.

Avis à l'Hôte de site : la personne-ressource et l'adresse figurant au Formulaire de commande ou au profil de compte de l'Hôte de site ou, à défaut des deux, son siège social. La livraison par messagerie ou courrier certifié est réputée faite à la réception ou au refus; un avis par courriel ou tableau de bord prend effet si la réception est confirmée. Chaque partie peut mettre à jour son adresse de signification par avis donné en vertu du présent article.

- 12.6** Droit applicable; règlement des différends. La présente Entente est régie par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui y sont applicables, indépendamment du lieu de l'Hôte de site. Les parties reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux situés à Toronto (Ontario), sauf qu'Elocity peut, à son entière discrétion avant le début de toute instance judiciaire, choisir l'arbitrage en vertu des Règles d'arbitrage canadiennes de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada (siège à Toronto, en anglais, un arbitre), et chaque partie peut demander une injonction aux tribunaux du lieu où se trouve l'EVSE afin de préserver le statu quo à l'égard du bien immobilier.
- 12.7** Intégralité de l'entente; renonciation; divisibilité; exemplaires. La présente Entente (avec les Formulaires de commande et politiques intégrés) constitue l'intégralité de l'entente et remplace les ententes antérieures. Les renonciations doivent être écrites et signées. Les dispositions invalides sont modifiées dans la mesure minimale nécessaire; le reste demeure en vigueur. La signature en plusieurs exemplaires, y compris par voie électronique, est permise.

Signature. La présente Entente prend effet par acceptation par clic, signature d'un Formulaire de commande y renvoyant ou utilisation des Services réseau. Lorsque les parties la signent aussi par écrit :

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Entente à la Date d'entrée en vigueur.

ELOCITY TECHNOLOGIES INC.

Par : _____

Nom : Sanjeev Singh

Titre : Chef de la direction

Signataire autorisé

HÔTE DE SITE : [DÉNOMINATION SOCIALE]

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

J'ai le pouvoir de lier l'Hôte de site